



Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-deux juillet à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Perreux, membre de la Communauté de Communes de L'Orée de Puisaye, sous la présidence de Monsieur Michel Courtois. Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lionel MOREAU, Bruno Ackermann, Noël ARDUIN, Danny BOURGES, Jean-Pierre GERARDIN, Fabienne JAVON, Éric JUBLOT, Gaëlle JANOT, Isabelle LEON DUFOUR, Nathalie SAULNIER, Lucile LESINCE, Florian BOURGEOIS, Sonia ZIMMERMANN, Sylvie GOIS, Rose-Marie VUILLERMOZ, Alain DANCHOT, Roger TAVELIN, Viviane VASSET, Daniel ROY, Claude COLLARD, Michel COURTOIS, Francis MOREAU, Gilbert LE DRUILLENEC, Martine MOREAU, Annick BAUDENON NOIVILLE, Claudine BERNIER, Hervé CHAPUIS, Michel BEULLARD, Bernard MOISSETTE, Alain VAVON.

Absents excusés Patrick TAVELIN (pouvoir à Éric JUBLOT), Joël LALES, Samuel GRANDJEAN.

Membres afférents au conseil : 33

Membres présents : 30

Membres ayant pris part à la délibération : 31

Date de convocation : 9 juin 2015

Madame Fabienne JAVON est élue secrétaire de séance.

Le Président demande l'approbation des comptes rendus des séances du 20 mai 2015 et du 17 juin 2015. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Cycle de travail des agents techniques

Le Président expose que le travail est organisé selon des périodes de référence dénommées cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel de manière que la durée du travail soit conforme sur l'année au décompte de 1607 heures de travail effectif pour un agent à temps complet.

Après consultation du comité technique, l'organe délibérant doit déterminer les conditions de mise en place des cycles de travail qui sont les suivantes :

- Service : Service technique

- Cycle de travail : Fixe. Du lundi au vendredi de janvier à décembre

- Bornes quotidiennes : Les plannings individuels des agents doivent être faits dans les bornes quotidiennes ci-après définies : de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.

- Modalités de repos et de pause : La pause méridienne est de 12H00 à 13H30.

En cas de forte chaleur « canicule » les agents travailleront de 6H00 à 13H00 incluant une pause de 20 minutes payée.

En cas de dépassement des plannings individuels des agents, une compensation en repos ou financière, est prévue pour les agents relevant d'un régime de décompte horaire des heures supplémentaires.

Le versement des IHTS à ces fonctionnaires est subordonné au décompte déclaratif de son supérieur hiérarchique.

Le Comité Technique du 20 juin 2015 a donné un avis favorable à ces dispositions à l'unanimité des 2 collègues.

Monsieur ROY indique que son agent technique ne prend qu'une heure pour déjeuner, car habitant assez loin, il ne rentre pas chez lui dans l'heure de midi. Il estime qu'une heure et demie de pause méridienne va le pénaliser dans l'organisation de sa journée. Monsieur Beullard répond qu'on ne peut tenir compte de chaque cas particulier dans l'organisation future des équipes.

Le conseil communautaire décide par 30 voix pour et 1 voix contre que le planning des agents techniques sera un planning fixe, du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.

Réhabilitation du réseau d'assainissement Chanteraine

Le président expose que la délibération N° 2015-29 concernant la demande de subvention pour la réhabilitation du réseau d'assainissement Chanteraine était incomplète. Il manquait la formulation suivante : « S'engage à faire réaliser ces travaux sous charte qualité conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité et aux dispositions d'assainissements non collectifs recevant un charge brute de pollution organique supérieure à 1.2 kg de BD05 »

Le conseil communautaire approuve cet ajout à l'unanimité.

Vente du terrain ZC 179

Le Président expose qu'un acquéreur s'est présenté pour 2 terrains situés sur la ZA NORD. Une première délibération a été prise qui comportait une erreur technique sur les parcelles, l'une d'entre elles ayant été vendue à Yonne Développement. Une nouvelle délibération doit donc être prise qui doit énoncer les items suivants :

Le conseil communautaire

- Décide d'aliéner la parcelle ZC N° 179 sur la ZA NORD de Charny, d'une surface totale de 1452m², pour le prix de 2 686.20 € HT, au profit de la SCI JA 33 représentée par Monsieur Jean BLONDEAU.
- Dit que l'acte de vente sera passé devant Maître Maryse BELLIAU, notaire à Charny.
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à la signature de l'acte et tous documents afférents à cette aliénation.

Cette nouvelle délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Florian BOURGEOIS s'étonne que Yonne Développement ait été exonéré de construire dans les deux années de l'acquisition, comme le prévoit le règlement des ventes sur ces terrains.

Transport des supporters de Miss Yonne à Autun

Monsieur JUBLOT expose qu'il a été saisi, en tant que maire de Charny, d'une demande du comité Miss France pour participer au financement du déplacement le 20 septembre des supporters de Miss Yonne, qui est originaire de Malicorne, à Autun pour l'élection de Miss Bourgogne. Il estime que cette action pourrait porter le territoire assez haut.

Monsieur Bernard MOISSETTE exprime un avis semblable sur les retombées sur la CCOP au cas où Miss Yonne serait élue Miss France.

Monsieur ACKERMANN ainsi que d'autres conseillers pensent qu'il ne s'agit pas d'une Miss Orée de Puisaye, et que c'est plutôt le Département qui est concerné par cette demande. Madame BOURGEOIS demande qu'un devis soit produit afin de contacter le Département par l'intermédiaire de Madame Irène BROCARDI, notre conseillère départementale.

Affaires diverses

- Plans communaux de désherbage : la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre rappelle que la réalisation d'un plan de désherbage est une condition nécessaire pour bénéficier d'aides financières pour l'acquisition de matériels alternatifs et que toute demande doit être adressée à la régie rivière de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre qui se chargera de la transmettre aux organismes financeurs (Agence de l'Eau et Région) Monsieur Hervé CHAPUIS souligne que seules 4 communes riveraines de l'Ouanne sont pour le moment concernées par le dispositif, le plan devant être présenté en 2017.
- Structuration de l'offre touristique : la Communauté de Communes Cœur de Puisaye a missionné l'agence Atout France pour la réalisation d'une étude portant sur l'élaboration d'une stratégie territoriale pour développer et structurer l'offre touristique sur leur communauté de communes. Le coût de la mission est de 14 800 € HT. Cette communauté de communes sollicite notre participation. D'autre part, la Communauté de Communes Portes de Puisaye a, de son côté, engagé une étude sur les retombées économiques du tourisme sur son territoire. Le Président estime que ce genre d'études devrait concerner l'ensemble du territoire de la Puisaye et que la CCOP ne pourra participer qu'à ce titre.
- Site Internet de la CCOP : le site Internet est déjà en ligne, bien que non achevé. Madame Paule MARCHAND, secrétaire du RSP, est l'administratrice du site. Les communes doivent s'adresser à elle pour l'ajout de textes, photos et mises à jour concernant leur page d'accueil.
- Nouvelles activités périscolaires : l'académie a adopté la nouvelle organisation sur 3 heures un jour par semaine. Les NAP auront lieu le lundi à l'école de Villefranche Saint Phal, le mardi à l'école de Charny et le jeudi aux écoles du RPI sud.
- Maison de santé : le Président informe les conseillers, et se félicite, de l'arrivée d'une orthophoniste, à partir du 1^{er} novembre 2015.
- Taxe de séjour : Monsieur Hervé CHAPUIS rend compte du produit de la taxe de séjour. Il déplore que certains hébergeurs ne jouent pas le jeu et que l'on soit contraint de les relancer plusieurs fois avant de recevoir leurs déclarations.
- Remerciements : le Président fait part aux conseillers des remerciements de Monsieur LEDROIT pour le prêt des deux minibus pour emmener des enfants en Allemagne dans le cadre d'un échange ; les enfants de l'école de Charny remercient la CCOP pour sa participation au voyage scolaire à Poitiers ; un habitant remercie la CCOP et le personnel du RSP pour l'avoir bien aidé dans ses démarches.
- Ad'AP : l'agence technique départementale va aider la CCOP à monter le dossier. Il faut prendre une délibération pour demander une prorogation du délai jusqu'en juin 2016. Les délégués approuvent cette disposition.
- Voyage d'étude à Baugé en Anjou : le Président remercie les participants au voyage dans cette commune nouvelle. Les documents vont être envoyés à l'ensemble des conseillers. Des réunions publiques vont avoir lieu dans chacune de nos 14 communes pour informer les habitants sur la commune nouvelle et échanger avec eux. Un séminaire réunissant tous les conseillers municipaux va avoir lieu le samedi 29 août à la Ruche Gourmande pour « plancher » sur la charte de la commune nouvelle. Madame Lucile LESINCE estime que les réunions publiques devraient avoir lieu après le séminaire. Madame Danny BOURGES demande si le travail sur le projet de charte est confidentiel, car les conseillers de Charny n'en ont aucun retour. Il lui est répondu que chaque maire est responsable de sa communication avec ses conseillers. Madame Rose-Marie VULLERMOZ dit que pour sa part, elle a associé son conseil à l'élaboration de la charte et a fait remonter ses remarques lors

des réunions de bureau. Le Président propose que le projet de charte soit envoyé à tous les conseillers municipaux.

- Bornes électriques : Une lettre a été envoyée par la SEDY à toutes les communes pour les inciter à faire installer des bornes de rechargement électrique. Monsieur Michel BEULLARD indique que le CODIRE propose que les commissions développement économique et TEPOS se réunissent pour construire une stratégie relative à un éventuel développement de bornes sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 35.

Le Président

Le Secrétaire

Michel COURTOIS

Fabienne JAVON